



transverse

APPEL À CANDIDATURE 2024

Candidatures à déposer en ligne sur candidatures.adagp.fr

Jusqu'au 14 juin 2024 à 14h

Bourse Transverse

Afin de contribuer à l'émergence d'œuvres entre différentes disciplines, l'ADAGP – Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques – et Freelens – association reconnue d'Utilité Publique qui promeut la photographie sous toutes ses formes – se sont associées en 2021 pour créer la bourse Transverse. Elles invitent, dans un premier temps, un photographe à concevoir une œuvre avec un artiste d'une autre discipline des arts visuels, et dans un second temps, à la restituer sous la forme d'un livre accompagné par un éditeur.

Quel est le montant de la bourse ?

Une bourse de 12 000 € sera attribuée en 2024 et sera répartie de la manière suivante :

- 7 000 € au duo lauréat (photographe et artiste des arts visuels) ;
- 5 000 € à l'éditeur.

Qui peut déposer une demande ?

- **Un duo composé d'un photographe et d'un artiste des arts visuels de la scène française** (travaillant ou résidant en France depuis au moins 5 ans ou de nationalité française vivant à l'étranger). Le duo peut être accompagné par un éditeur ;
- **Le duo doit avoir un parcours artistique professionnel** (expositions, publications, participation à des salons ou festivals, etc.).

Pour quel type d'œuvre ?

- L'œuvre doit être une création commune dans le domaine de la photographie avec une autre discipline des arts visuels [faisant partie du répertoire de l'ADAGP](#) ;
- L'œuvre doit être une création originale et doit être réalisée dans l'année qui suit la remise de la bourse ;
- La restitution de l'œuvre prendra la forme d'un livre publié au plus tard dans les deux années qui suivent la remise de la bourse.

Quelles sont les modalités de candidature ?

Chaque duo doit déposer un dossier de candidature en langue française. La démarche à suivre est disponible [via ce lien](#) accessible sur le site de l'ADAGP.

Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :

- **Une note d'intention** co-signée par le photographe, l'artiste des arts visuels et le cas échéant par l'éditeur, présentant le projet et ce qui a motivé la création du duo (2 pages maximum) ;
- **Une courte biographie et un CV du photographe** (2 pages maximum) ;
- **Une courte biographie et un CV de l'artiste des arts visuels** (2 pages maximum) ;
- **Un portfolio pour le photographe** représentatif de son travail et du projet (4 pages maximum) ;
- **Un portfolio pour l'artiste** représentatif de son travail et du projet (4 pages maximum) ;
- **Une attestation sur l'honneur** signée par l'artiste, ou l'ensemble des artistes membres du collectif, et le photographe (modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne).

Quelles sont les étapes de la sélection ?

Étape 1 : Présélection de 10 duos maximum parmi les dossiers déposés

Étape 2 : Envoi d'éléments complémentaires par les 10 duos présélectionnés

Cet envoi comprend les éléments suivants :

- Un descriptif du projet (5 pages maximum) ;
- Des visuels du projet sous forme de maquettes, vidéos ou photos ;
- Une attestation sur l'honneur d'un éditeur (modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne) ; le cas échéant
- Un calendrier prévisionnel de la réalisation du projet ;
- Un budget prévisionnel détaillé (modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne).

Chacun des 10 duos présélectionnés est défrayé à hauteur de 500 € pour la réalisation du dossier complémentaire.

Calendrier de l'appel à candidature

- Lancement de l'appel à candidature : 15 mars 2024
- Date limite d'envoi des dossiers : 14 juin 2024 à 14h
- Annonce des 10 duos présélectionnés : début juillet 2024
- Date limite d'envoi des éléments complémentaires : 4 octobre 2024 à 14h
- Annonce du duo lauréat et de l'éditeur lors du Salon Polycopies à Paris : novembre 2024

Avant de candidater :

Le Règlement est à lire avant de déposer une candidature. **Tout dépôt de dossier de candidature vaut pour acceptation du Règlement.**

Lire et télécharger le Règlement en [cliquant ici](#).

Candidature à déposer en ligne :

https://candidatures.adagp.fr/index.php?option=com_emundus&view=programme&cid=71&Itemid=1531

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter boursetransverse@gmail.com